



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 JUIN 2021

Nombre de
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil vingt-et-un

Le : 30 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de STE-FOY-L'ARGENTIERE
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire
à la salle Est-Ouest, sous la Présidence de Madame Karine BERGER
Secrétaire élu : Fabrice VENET.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2021.

Compte rendu affiché le : 2 juillet 2021.

Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON /
L. BROSSARD / D. BERTHOLON / C. LOZANO / P. SECKINGER /
A. BORRA / F. VENET / B. TRENCHAT / M. DUPUY / D. PINEL.

Absent excusé : G. VULPAS.

Absents : O. VIALON / F. VALAIRE.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire le mercredi 30 juin 2021 à vingt heures sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Fabrice VENET se propose d'être secrétaire.

Madame le Maire précise que lors du vote des subventions le 17 juin, il avait été décidé de reconduire celles accordées l'an dernier. Or, deux nouvelles subventions supplémentaires sont demandées cette année.

VOTE D'UNE SUBVENTION AUX CLASSES EN 1 POUR L'ORGANISATION DU CONCOURS DE BOULES DU 14 JUILLET :

Madame le Maire indique que les Classes en 1 ont demandé une subvention pour l'organisation du concours de boules du 14 juillet.

Elle propose de leur verser la somme de 1 200 €, somme nécessaire pour acheter les bouquets et offrir les repas aux gagnants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte cette décision.

VOTE D'UNE SUBVENTION AU BUDGET CCAS :

Madame le Maire précise qu'il a été inscrit au budget primitif 2021, en accord avec les membres du CCAS et suite aux différentes réunions de finances, de verser la somme de 6 000 € au budget du CCAS, soit 1 000 € de plus que l'année dernière. Cette somme est nécessaire au CCAS pour payer les colis de Noël.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte cette décision.

Mairie

13, impasse de la Mairie 69610 Sainte Foy L'Argentière

Tel. 04 74 70 03 95 - Fax 04 74 26 19 12

E-mail : mairie@sainte-foy-largentiere.fr

QUESTIONS DIVERSES :

* Containers à poubelle Ecole Sainte Marie : Madame Janine QUINAUDON précise que Madame Carole SALOMON, Directrice de l'école Sainte Marie a appelé le secrétariat pour se plaindre des dépôts d'ordures ménagères massifs vers les containers de l'école occasionnant la présence de nuisibles. Il a été rappelé aux Conseillers que ces containers avaient été installés par le passé pour l'école. Face à ces incivilités, Janine QUINAUDON, en accord avec la Directrice, propose que les containers soient mis à l'intérieur de l'école et que le bardage en bois protégeant les poubelles soit enlevé prochainement. Le Conseil Municipal accepte cette décision.

* Déchetterie de Chazelles-sur-Lyon : Madame le Maire informe de la réouverture de la déchetterie de Chazelles-sur-Lyon au 1^{er} juillet qui a été complètement reconfigurée. Elle informe les membres du Conseil que l'accès sera contrôlé par une barrière qui s'actionnera après lecture optique des plaques d'immatriculation des véhicules. Les usagers devront s'inscrire au préalable sur le site www.forez-est.fr/vie-quotidienne-forez-est/dechets-bis/decheteries

* La Fabrik : Madame le Maire informe que la Fabrik souhaite organiser une brocante musicale le 12 septembre. Le Conseil Municipal a décidé unanimement de ne pas donner une suite favorable à cette demande compte tenu que Brocan'Terre n'aura pas lieu cette année en raison de la crise sanitaire toujours présente.

* Date du prochain Conseil Municipal : Madame le Maire informe que le prochain Conseil aura lieu le jeudi 22 juillet 2021.

La séance est levée à 21 h.

Fait à Sainte-Foy-l'Argentière,

Le 2 juillet 2021,

Le Maire,
Karine BERGER

